Déclaration SNFOLC
CAPN des certifiés – hors classe, classe exceptionnelle 29e base
Jeudi 21 juin 2018

A l'occasion de cette Commission administrative paritaire, nous tenons d'abord à rappeler au ministère l'opposition des personnels aux contre-réformes que le gouvernement veut leur imposer. Nous montrerons ensuite que la hors classe et la classe exceptionnelle telle que l'a réorganisée PPCR est loin de répondre aux attentes des collègues.

Le gouvernement prend une lourde responsabilité en refusant de répondre aux revendications des organisations syndicales FNEC FP–FO, FERC-CGT, FSU, Solidaires et des organisations lycéennes et étudiantes FIDL, UNEF, SGL, UNL, UNL-SD qui ont manifesté à plusieurs reprises pour le retrait de la réforme du lycée, de la réforme du baccalauréat, de la loi ORE, de *Parcoursup*. Cette exigence, ces organisations l'ont rappelée lors du CSE du 21 mars 2018 en votant contre les projets de décret et d'arrêtés contre le baccalauréat. Elles l'ont rappelé également en votant contre les textes sur la mise en œuvre de *Parcoursup* et les attendus post-bac. Elles s'opposent à la volonté du pouvoir de casser les diplômes nationaux, de supprimer toujours plus de postes et de construire un lycée fondé sur la sélection des lycéens organisés par *Parcoursup*. Pour la FNEC FP-FO, cette réforme n'est pas amendable. Elle instaure la concurrence entre les personnels, entre les disciplines, dont certaines sont fusionnées en « enseignements » dans la réforme du lycée. Elle obéit à une logique de l'offre, supprime des heures disciplinaires, les dédoublements, consacre l'autonomie des établissements comme nouvelle règle de fonctionnement de l'Education nationale.

Le ministre de l'éducation nationale vient de publier un rapport annonçant d'ici 2021 l'alignement de la carte des rectorats sur les 13 grandes régions. Le recteur de région sera compétent en matière de budget et de gestion des personnels. L'outil de ce programme destructeur ? La liquidation du statut. Le gouvernement enjoint aux organisations syndicales de discuter de la «refonte du contrat social avec les agents publics». Ce gouvernement s'y connaît ! A coups d'ordonnances, il a dynamité le Code du travail et la hiérarchie des normes. Il veut aujourd'hui en faire autant avec le statut.

La force des contre-réformes actuelles ne nous fait pas oublier celle des gouvernements précédents, d'autant que nous sommes aujourd'hui réunis pour apprécier la mise en œuvre des nouvelles dispositions PPCR modifiant l'accès des professeurs certifiés de la 29e base à la hors classe.

Venons-en maintenant aux points à l'ordre du jour de cette CAPN, l'examen des promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés relevant de la 29e base.

Promotions à la hors classe

Désormais, pour être promouvable à la hors classe, il faut avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon, alors que précédemment, il suffisait d'avoir atteint le 7ème échelon de la classe normale.

De ce fait, cette année, seuls 1376 enseignants sont promouvables. La note de service n°2018-024 du 19 février 2018 précise que les ayants droit sont classés en fonction d'un barème qui prend en compte deux éléments :
-la valeur professionnelle évaluée de 95 points (« A consolider ») à 145 points (« Excellent »)

-l'ancienneté dans la plage d'appel de 0 point (9ème échelon avec 2 ans d'ancienneté) à 160 points (11ème échelon avec 9 ans ou plus d'ancienneté).

Pour le SNFOLC, ce barème n'est pas satisfaisant. Tout d'abord, il accorde trop d'importance à l'appréciation du recteur alors que celle-ci repose sur des critères très subjectifs sans possibilité d'appel. Il anticipe largement sur la feuille de route du ministre Gérald Darmanin annonçant l'intention du gouvernement de rémunérer les fonctionnaires « au mérite », c'est-à-dire moins sur leur manière de servir et la qualité de leur enseignement que sur leur capacité à se faire valoir auprès de leur hiérarchie.

Ensuite l'appréciation (« A consolider » - « Satisfaisant » - « Très satisfaisant » - « Excellent ») qui sera portée en 2018 sera définitive pour les campagnes de promotions ultérieures si le professeur n'est pas promu au titre de la précédente campagne. Ainsi la bienveillance et la confiance qui selon le discours officiel doivent régner à l'école ne s'appliquent pas aux enseignants. Un collègue qui se sera vu infliger un « A consolider » en 2018 ne pourra pas se rattraper les années suivantes, quels que soient les efforts fournis, les accompagnements subis ou les changements de situation.

Enfin, malgré les affirmations gouvernementales naïvement répétées par les zélateurs de la réforme PPCR, la hors classe pour tous n'est pas à l'ordre du jour puisque la note de service détermine que « *à titre exceptionnel, une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée, qui fera l'objet d'un rapport motivé qui sera communiqué à l'agent* ». D'autre part, les personnels entrés tardivement dans la carrière n'ont aucune garantie d'accéder au deuxième grade. Dans les faits, seuls ceux d'entre eux qui bénéficieront de l'appréciation « Excellent » auront quelque espoir d'être promus à la hors classe.

Le SNFOLC aimerait connaître les critères utilisés par l'administration pour attribuer ces appréciations et ceux choisis pour classer les candidats en cas d'égalité de barème. **Le SNFOLC exprime le vœu que tous les promouvables au 11ème échelon soient proposés.**

Promotions à la classe exceptionnelle

Pour le vivier 1, sur un contingent de 117, seuls 25 enseignants sont proposés. Le SNFOLC signale que les dossiers « non retenus » n'ont pas été consultables. Pour le vivier 2, 38 sont proposés sur un contingent de 38 et un nombre total de 672 promouvables. Le SNFOLC demande que le contingent non utilisé au titre du vivier 1 soit reversé dans le 2e vivier. Les candidats ayant demandé leur retraite avaient un dossier mais ont été supprimés des documents de travail : ils ont dépose leur demande de retraite six mois avant, ils hésitent aujourd'hui à prolonger leur activité car elle se fera dans l'académie de réintégration, et une incertitude demeure quant à la possibilité d'être promu(e).

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC revendique :
-un ratio promus/promouvables qui permette une augmentation significative du nombre de promus dans tous les corps !
-le retour à la notation chiffrée, encadrée par des grilles nationales ;
-un barème fondé sur des critères objectifs (note, échelon…) ;
-l'accès automatique à la hors classe dès trois ans dans le 11ème échelon ;
-l'abandon de la réforme PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels.

Le SNFOLC remercie la DGRH B2-4 pour la mise à disposition des documents et les réponses aux questions que nous avons été amenés à poser pour préparer cette CAPN.